

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### Règlement n° 03RG-0423 modifiant le règlement d'urbanisme n° 10RG-0712 relatif à la construction - Forme des bâtiments

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint :

- Que** lors d'une séance ordinaire tenue le 8 mai 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 03RG-0423 modifiant le règlement d'urbanisme 10RG-0712 relatif à la construction - Forme des bâtiments ;
- Que** l'objet du règlement est de modifier les dispositions concernant l'interdiction des bâtiments à profil circulaire, en forme de dôme ou d'arche ;
- Que** le certificat de conformité de la MRC de Matawinie a été délivré le 26 mai 2023, date à laquelle le règlement est entré en vigueur ;
- Que** le règlement peut être consulté au bureau de la mairie, 460, rue de la Mairie, durant les heures normales d'ouvertures et sur le site Internet de la municipalité au [www.steemelie.ca](http://www.steemelie.ca).

Donné à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, ce deuxième jour du mois de juin deux mille vingt-trois (2 juin 2023).



Éric Gélinas M.ATDR  
Directeur général adjoint  
Greffier-trésorier adjoint

